



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de Novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès, et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, Mme SOBOUL Josette, M. LAIDI Bouzid, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme OLIVIER Juliette.

Absent excusé : M. VIDAL Vincent

Absent : Mme MARTIN Emanuelle

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

OBJET : N° 2025.045 : SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le maire invite le conseil à se prononcer sur le vote des subventions de fonctionnement allouées aux associations au titre de l'exercice 2025, examinées par la commission réunie le 12 Novembre 2025.

Désignation des Associations	Proposition 2025	Désignation des Associations	Proposition 2025
ADAPEI AUBENAS	100.00 €	REPRISE SOUS-TOTAL	6 180.00 €
ASS JUDO-CLUB	800.00 €	SAMOURAI - Motos Ardèche Trial	300.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	230.00 €	Aero Kick Fight Club	500.00 €
ASS. A.D.M.R.	230.00 €	Ass° solidarité Ukraine Sud Ardèche	500.00 €
Amitiés Loisirs Culture en Pays de Ligne	550.00 €	Agir contre le diabète	100.00 €
PREVENTION ROUTIERE	220.00 €	La CHORALINE	300.00 €
SOU DES ECOLES ALBIN MAZON	700.00 €	BADMINTON	230.00 €
APEL Ecole Privée LARGENTIERE	700.00 €	Les Amis du Ginestet	600.00 €
Ass.Sauvegarde Patrimoine Largentierois	300.00 €	FNACA	200.00 €
Ass. Les Abdominettes	350.00 €	Cinéma Rosières	300.00 €
Boxing Club	1 200.00 €	ASSOCIATION DES FAMILLES DE BETHANIE	100.00 €
Resto du Cœur	500.00 €	CLUB NATATION SUD ARDECHE	100.00 €
Association Les Recycl'Arts	100.00 €	SEVEN'ART	700.00 €
URAM	200.00 €	ROC N POTES Fédé° Française montagne et de l'escalade	150.00 €
SOUS-TOTAL	6 180.00 €	SOUS-TOTAL	4 080.00 €
		TOTAL	10 260.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'allouer au titre de l'exercice 2025 les subventions de fonctionnement telles qu'elles viennent de lui être présentées, pour un montant global de 10 260.00€.
- de prélever ces montants sur les crédits ouverts à l'article 65748 du budget primitif 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de présents: 15
 Nombre de votants: 15
 Pour : 15
 Contre : 00
 Abstention : 00
 La Secrétaire de séance



Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 17 Novembre 2025,

Le Maire,

Agnès MAIGRON

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.